

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

Identifiant annonce : 7252151201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7252151201>

Cette annonce a été mise en ligne le **17 avril 2021** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



**Callios**  
*mon avocat de confiance*

Me MARAIS BATARDIERE  
47, avenue Léon Gambetta  
49300 CHOLET

### AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision du 9 avril 2021, l'associée unique de la Société BOUSSEAU T.P., Société à responsabilité limitée au capital de 80.000 € ayant son siège social fixé 3, rue de l'Artisanat- Saint Georges des Gardes – 49120 CHEMILLE EN ANJOU, et immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro SIREN : 351 364 260, a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter de ce jour. Les fonctions de cogérants, exercés par William et Rose-Guerline BOUSSEAU ont pris automatiquement fin, du fait de la transformation ; et il a été nommé en qualité de Présidente, La Société TEAM5, SARL au capital de 1.000.000 euros, ayant son siège social fixé 5, square des Prés Verts – 49300 CHOLET et immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro SIREN : 897 401 089. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le

nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectueront librement. En cas de pluralité d'associés, la cession de titres à un tiers ou au profit d'un associé, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des associés disposant du droit de vote. Il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 20 000 euros pour le porter de 80 000 € à 100.000 € au moyen de l'élévation de la valeur nominal des actions passant de 533,33 € à 666,66 €. En conséquence les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Enfin, il a été décidé d'étendre et de modifier l'objet social de la société à compter de ce même jour de la manière suivante : Les travaux publics, le terrassement, les travaux ruraux et souterrains, voirie réseaux divers (VRD), La vente de matériaux liés aux travaux publics, L'activité de transporteur public routier de marchandises et/ou de loueur de véhicules industriels avec conducteur pour le transport public routier de marchandises, La location de matériel de travaux publics avec chauffeurs, L'activité de paysagiste : la conception, la création et à la réalisation d'aménagement de jardins, d'espaces verts, arrosage intégré, maçonnerie paysagée, terrasses, plans d'eau, pavages ; Vente de matériaux liés aux espaces verts et aménagements de jardin ; La conception, l'étude, les conseils en aménagement extérieur pour la création de paysage et la prise en compte des enjeux environnementaux. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS d'ANGERS. Pour avis, la Présidente.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Olivier COLIN  
Directeur de Médialex

